

Réponse à une consultation 06.05.2014

Modification de la loi sur la durée du travail

L'organisation reconnaît les conditions particulières du trafic ferroviaire et admet que cette activité nécessite une réglementation spéciale. Toutefois, la loi sur la durée du travail (LDT) en vigueur est dépassée et appelle une adaptation aux réalités sociales et économiques actuelles. Aux yeux d'economiesuisse, la LDT doit être assouplie, en particulier si on considère le faible potentiel de création de valeur du trafic ferroviaire de marchandises.